

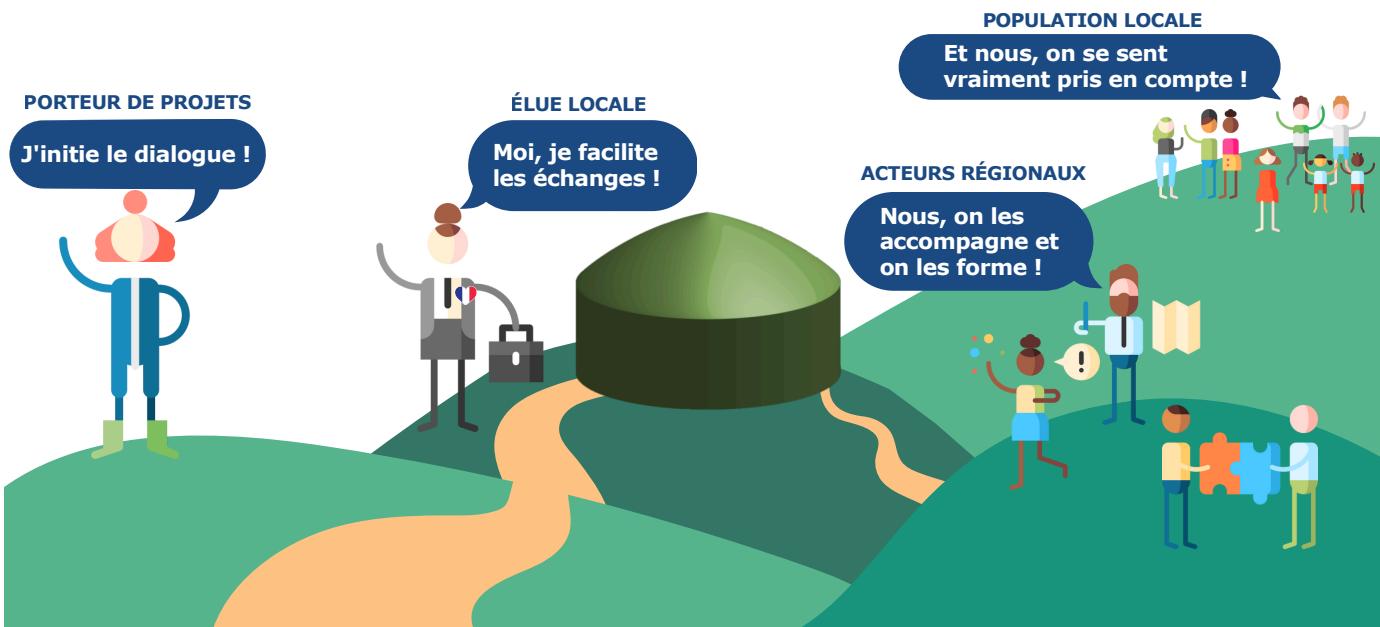


Partenaires



La charte Métha'Normandie

pour veiller au bon dialogue territorial autour des projets de méthanisation



signataire

JE SUIS UN PORTEUR DE PROJETS



en signant la charte Métha'Normandie, je m'engage à

INITIER LE DIALOGUE TERRITORIAL

ce qui implique de ...

1

S'informer sur les ressorts de l'acceptabilité sociale et l'importance de mettre en place le dialogue territorial le plus en amont possible.

| Je consulte le KIT DIALOGUE TERRITORIAL MÉTHA'NORMANDIE pour tout savoir sur comment communiquer et concerter autour de mon projet et appliquer les engagements de la charte.

2

Se renseigner sur le financement participatif et sur les projets citoyens.

| Je consulte la charte Énergie Partagée.

3

Chercher à se faire accompagner par des professionnels dans le processus de dialogue territorial (d'acceptabilité sociale).

| Que ce soit par des partenaires Métha'Normandie ou par un accompagnement plus poussé de professionnels de la communication/médiation/concertation.

4

Entrer en contact avec les élus locaux et les informer de son projet pour en faciliter l'intégration territoriale.

5

Présenter et expliquer son projet de méthanisation aux acteurs locaux*, le plus en amont possible.

| Les enjeux et principes de la méthanisation, les grandes lignes du projet (voie de valorisation, intrants envisagés, partenaires potentiels, emplacements possibles, gestion du digestat), les motivations et profils des porteurs, les grandes échéances et la gestion et la prévention de nuisances potentielles.

6

Dialoguer et concerter autour des sujets d'intérêts en lien avec l'intégration territoriale.

| Emplacement du projet, intégration paysagère, logistique du transport engendré, gestion des odeurs, synergies identifiables sur le territoire...

7

Maintenir l'information des acteurs locaux dans le temps.

| J'informe sur les étapes et des évolutions du projet, et si mon projet est lié à mon activité (exploitation agricole/activité industrielle), j'informe des évolutions induites par mon projet sur cette dernière.

8

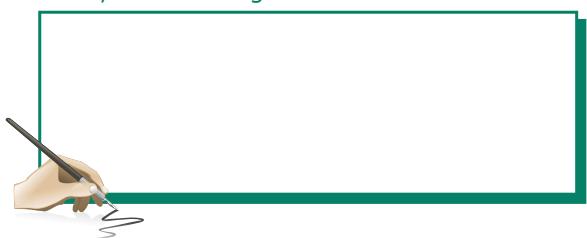
Respecter les critères techniques et réglementaires.

(ICPE, arrêtés tarifaires, permis de construire, cahiers des charges des subventions...)

Qui sont les acteurs locaux* ?

- **Les riverains** (habitants, agriculteurs exploitants, entreprises voisines, usagers...)
- **Les élus locaux** (élus concernés par la méthanisation : équipes municipales, maires des communes voisines, élus de l'intercommunalité...)
- **Autres** (associations de riverains, associations environnementales, acteurs socio-économiques...)

Date, Nom et Signature



co-signataire
potentiel

JE SUIS UN ÉLU LOCAL



en signant la charte Métha'Normandie, je m'engage à
FACILITER LE DIALOGUE TERRITORIAL
autour du projet signataire, ce qui implique de ...

1

Informier les porteurs de projets sur les spécificités de mon territoire lorsque je suis averti d'un projet de méthanisation.

Cela concerne les spécificités sociales, économiques, agronomiques, environnementales ou encore les avantages et contraintes (de mon territoire) susceptibles d'aider à l'intégration territoriale du projet.

2

Avoir pris connaissance de la charte Métha'Normandie et du besoin de mettre en place une démarche de dialogue territorial pour une meilleure acceptabilité sociale.

3

Jouer un rôle de facilitateur de dialogue entre les porteurs de projets et les acteurs locaux de mon territoire.

C'est-à-dire m'assurer que les intérêts des populations sur mon territoire sont justement représentés, mettre en relation les parties prenantes, mettre à disposition du matériel, des salles de réunion et/ou des moyens de communication pour faciliter les rencontres avec les riverains, identifier des acteurs susceptibles de fournir des connaissances ou des compétences au service du projet, ou encore aider à identifier des synergies locales bénéficiant au projet et au territoire.

4

Se renseigner sur les ressorts de l'acceptabilité sociale, en consultant les documents en annexe.

5

Être disponible pour participer à des événements de sensibilisation à la méthanisation.

Que ce soit des formations, des visites d'unités de méthanisation ou d'autres accompagnements proposés par les animateurs du Métha'Normandie, je peux être disponible pour y participer.



La signature d'un élu local ne l'engage pas à soutenir un projet mais à faciliter le dialogue autour de celui-ci. Aussi, la charte assure à l'élu tout droit de retrait.

Date, Nom et Signature



Quelles étapes suivre ?

1

SIGNEZ LA CHARTE

Signez la charte et renvoyez-la à Métha'Normandie à l'adresse r.coquerel@biomasse-normandie.org

2

CONTACTEZ-NOUS !

NOUS FERONS UN
DIAGNOSTIC D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE
AFIN DE MIEUX SE PROJETER DANS
LE DIALOGUE TERRITORIAL.



02 31 34 17 67



r.coquerel@biomasse-normandie.org

1^{er} temps d'échange

- ◆ État des lieux de l'environnement de votre projet
- ◆ Présentation des outils du dialogue territorial
- ◆ Récapitulatif des aides financières disponibles
- ◆ Liste des acteurs professionnels pouvant vous accompagner plus spécifiquement (cabinets de concertation, acteurs de la médiation...)
- ◆ Rappel des étapes clés à suivre
- ◆ Rappel des thématiques clés à aborder lors d'une démarche de dialogue territorial

Points d'avancement

- ◆ Selon les besoins du porteur de projets

3

CONSULTEZ LE KIT ACCEPTABILITÉ

et/ou

SUIVEZ UNE FORMATION

Au-delà du diagnostic d'acceptabilité et des préconisations que nous ferons après votre signature de la charte, Métha'Normandie vous propose également de commander le KIT ACCEPTABILITÉ, boîte à outils complète sur comment communiquer et dialoguer, ou de suivre une formation d'une journée pour vous préparer encore plus !).

- ◆ À télécharger sur www.methanormandie.fr
- ◆ À commander en format imprimé, en nous contactant à r.coquerel@biomasse-normandie.org



VOUS AVEZ DES QUESTIONS
SUR LA MÉTHANISATION ?

www.methanormandie.fr